

## Arrêté

**OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès au grade d'Ingénieur territorial au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

**VU** le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

**Considérant** les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

**VU** le tableau de classement,

**CONSIDERANT** que 1 quota de recrutement est satisfait,

### ARRETE

**ARTICLE 1er :** Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'Ingénieur territorial, le fonctionnaire désigné ci-après, avec effet au 01/07/2023 :

<b>LANGLADE Franck</b>	<b>Cté d'agglomération du PUY EN VELAY</b>
------------------------	--

**ARTICLE 2 :** La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur de l'agent concerné.

**ARTICLE 4 :** Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly St Marcel, le 27 juin 2023.

**Le Président,  
Michel CHAPUIS**



Maison des Communes  
CDG  
43  
19300 Espaly St Marcel

**AR Prefecture**

043-284300027-20230627-202302-AR  
Reçu le 27/06/2023